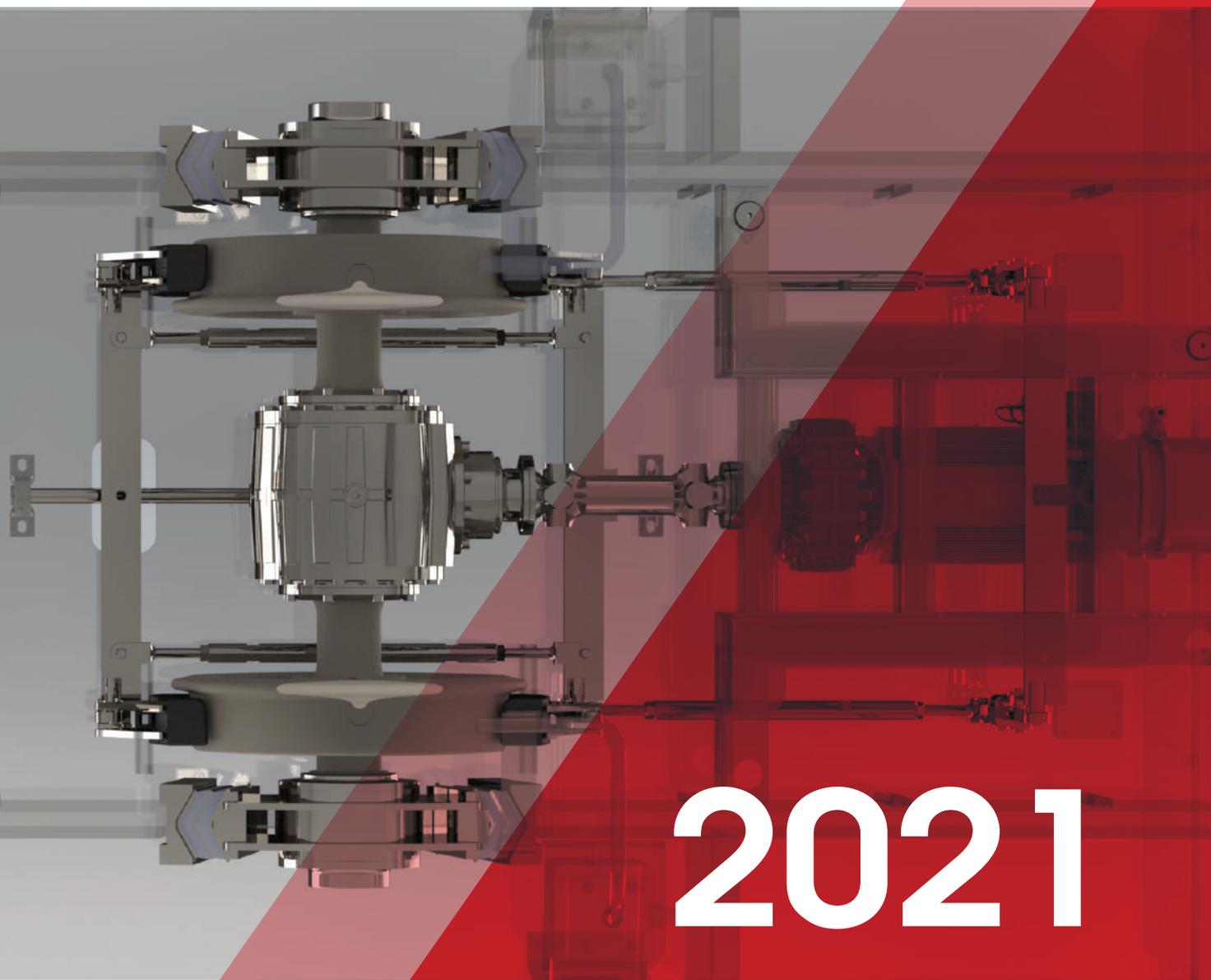




CIE DE CHEMINS DE FER
DEPARTEMENTAUX



2021

RAPPORT ANNUEL



COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022

L'année 2021 a été globalement un bon exercice marqué par une forte progression des résultats du groupe.

Nous avons décidé l'année dernière de rattacher Ingrif au pôle logiciel afin d'éclaircir l'organisation des sociétés du groupe belge. Cette année nous décidons de rattacher la société Rouxel Informatique au groupe industriel afin de créer de nouvelles opportunités.

Nous avons pu poursuivre notre plan stratégique dans nos activités « supply chain execution » où la convergence produit devient une réalité et pour lesquelles une nouvelle identité et plateforme digitale seront présentés en 2022.

L'activité ferroviaire est toujours problématique compte tenu des difficultés de notre principal client roumain, malgré une première commande de locotracteurs électriques de nouvelle génération.

LE POLE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Les activités du pôle des techniques industrielles ont été dans l'ensemble bien orientées, portées à la fois par une reprise de la demande et par la concrétisation de démarches de relance commerciales.

Après le rattachement de la gouvernance des sociétés Segrif et Eppe à la société Asco, nous souhaitons accentuer les synergies au sein de ce pôle afin d'accélérer le développement de nouveaux projets à même de pérenniser nos activités.

Dans cette optique a été développé en collaboration en 2021 un nouvel automate de gestion de borne de carburant qui doit ouvrir de nouveaux débouchés pour la société Rouxel. Nous pensons que cette dernière a vocation à se rapprocher de ce pôle dans le but de développer davantage de produits intégrant une couche logicielle et d'aider ainsi à la digitalisation de notre gamme.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
ASCO	1 857 385	1 743 060	2 068 277	160 039	168 126	226 282
EPPE	2 745 230	978 977	1 328 284	108 631	17 822	58 111
ROUXEL	906 732	653 426	722 111	215 634	32 703	71 492
SEGRIF (1)	389 104	292 381	358 059	- 159 045	66 310	40 713
TOTAL (2)	5 898 451	3 667 844	4 476 732	325 259	185 041	396 599

(1) En 2020, les résultats de Segrif intègrent un dividende reçu d'Eppe de 99 920 euros. Le CA a été retraité de 149 120 euros de refacturation de personnel intragroupe par rapport à la précédente plaquette ; sans impact sur le résultat.

(2) Le résultat total est corrigé des dividendes intragroupes.

L'activité de notre filiale Asco a été dynamique en 2021 dans un contexte de reprise de marché mais aussi le fruit d'actions de dynamisation commerciale qui se poursuivront en 2022.



Notre filiale Eppe voit son niveau d'activité de nouveau en progression du fait de la reprise d'activité dans la sidérurgie, nous pensons que cette reprise devrait se poursuivre en 2022. L'impact sur le résultat 2021 est toutefois limité du fait d'une provision de 68 K€ sur notre client Liberty Steel en difficulté pour lequel nous avons décidé de provisionner 100% d'une défaillance éventuelle.

L'activité de la société Segrif est également en progression. La dynamique est portée par le renouvellement après mise en concurrence d'un contrat clé avec son principal client dans les stations de pesage qui permet d'envisager une activité soutenue dans ce domaine à court et moyen terme.

Si l'activité de Rouxel est toujours en retrait par rapport en 2019 du fait de la défaillance d'un client important pendant la crise de Covid, la société a retrouvé du dynamisme en 2021 grâce notamment au développement de nouveaux produits. Nous pensons que cette tendance devrait perdurer en 2022.

LE POLE LOGICIEL « SUPPLY CHAIN EXECUTION »

L'activité et les résultats de notre pôle « SCE » se sont bien maintenus malgré un certain attentisme commercial observé au premier semestre 2021, que nous attribuons à des décalages de décisions projets liés à la période Covid. Une tendance commerciale plus favorable au deuxième semestre 2021 et qui semble se poursuivre début 2022 nous permet d'envisager des perspectives dynamiques pour ce pôle.

Si nos carnets de commandes nous assurent une bonne visibilité sur l'ensemble des filiales du pôle, nous faisons face à des difficultés de recrutement de profils « développeurs » et « chef de projet logistique » dans un secteur très en demande sur les ressources humaines.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
INFLUX (1)	6 585 915	6 520 930	6 480 134	495 447	335 961	552 125
INGRIF (2)	1 071 143	1 012 289	1 019 917	322 702	95 918	471 760
MICROTRANS (1)	780 542	617 012	661 594	215 616	114 146	95 250
PENTA (1)	576 910	681 670	794 898	58 422	133 674	159 042
TOTAL (3)	9 014 510	8 831 901	8 956 543	1 064 257	679 699	1 278 176
Quote-part groupe CFD (3)				883 849	542 802	1 089 109
(1) Quote-part groupe CFD de 76,5%. L'audit des comptes 2021 est en cours pour ces trois sociétés.						
(2) Les résultats d'Ingrif tiennent compte d'un dividende reçu de Penta de 28 K€ en 2019, d'une provision sur titres RTI de 3 K€ en 2020, En 2021, ils intègrent une plus-value de cession immobilière de 281KE.						
(3) Le résultat total est corrigé des dividendes intragroupes.						

En parallèle de ces évolutions de marché, la convergence produits initiée depuis plusieurs années se concrétise et le pôle est désormais à même de proposer un produit unique commun pour les nouveaux projets. Cette dynamique de pôle devrait encore se poursuivre en 2022 avec une nouvelle identité et plateforme digitale qui doit nous permettre de gagner en visibilité et en attractivité.

Depuis le 1er janvier 2021 et à la suite de la réorganisation des activités belges, l'activité d'Ingrif est uniquement composé de revenus provenant d'activité Supply Chain et se voit donc rattachée à notre pôle « SCE ». Par ailleurs, la société à laquelle nous avons cédé notre ex-filiale Dr. Brandt en 2020 ne souhaitant plus poursuivre la location commerciale du bâtiment détenu par Ingrif à Bochum, nous avons décidé de céder ce bien immobilier. Cela se traduit par une plus-value de cession de 281 K€ sur le résultat d'Ingrif en 2021.

LE POLE FERROVIAIRE

Notre activité dans le ferroviaire est encore difficile du fait de la situation précaire du client principal de Petroutilaj-3DRD qui ne fournit pas le plan de charge prévu. La situation avec ce client reste délicate début 2022. Nous observons par ailleurs une demande relativement atone de la part des industriels s'agissant de nouveaux matériels roulants. Si certains appels d'offres en cours susceptibles de se débloquer cette année pourraient changer la donne, le peu de visibilité sur les décisions nous conduit à être prudent et à anticiper à ce titre un scénario encore difficile en 2022.

Dans ce contexte de marché peu favorable nous avons néanmoins remporté fin 2021 un appel d'offre pour deux machines 100% batteries Lithium Ion qui vont nous permettre de démontrer notre savoir-faire et de disposer de nos premières références dans ce domaine.

Nous avons par ailleurs poursuivi la rénovation de nos bâtiments de Campina afin de valoriser notre immobilier.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTATS APRES IMPOTS		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
PETROUTILAJ - 3DRD	935 313	1 257 124	930 244	-135 875	-329 266	-234 864
RTI	264 620	7 500	27 099	23 460	-29 513	16 075
COMBRAIL (1)	153 760	152 191	165 396	190	18 060	3 011
TOTAL	1 353 693	1 416 814	1 122 739	-112 225	-340 719	-215 778
Quote-part groupe CFD				-112 319	-349 638	-217 265
(1) Quote-part groupe CFD de 51%.						

Si l'activité de Combrail a été plutôt dynamique en 2021, le syndicat ferroviaire qui concède l'exploitation de la ligne a décidé de manière unilatérale sa fermeture en fin d'année. Malgré de multiples discussions la situation reste bloquée à ce stade et nous conduit à envisager une activité nulle en 2022.

IMMOBILIER

L'amélioration progressive de nos biens concourt à l'optimisation des taux d'occupation et à une réduction des défaillances clients ; éléments qui ont été particulièrement favorables en 2021. En conséquence nous avons bénéficié d'une augmentation des loyers perçus.

Des revalorisations de loyer devraient se poursuivre en 2022, avec un impact toutefois plus limité qu'en 2021. Nous poursuivons par ailleurs les actions de valorisation de notre patrimoine immobilier, en particulier sur l'entrepôt de Lesquin et l'immeuble de Tolbiac.

LOYERS ET CHARGES PERÇUS En euros	2017	2018	2019	2020	2021
par la Compagnie	202 010	350 391	419 707	396 900	428 930
par la SC Immobilière CFD	274 978	253 258	268 937	295 933	400 254
TOTAL	476 988	603 649	688 644	692 833	829 184

CONSEQUENCES DE LA SITUATION EN UKRAINE ET DES SANCTIONS CONTRE LA RUSSIE

A ce jour, nous n'avons pas d'impact significatif des conséquences de la situation en Ukraine. Compte tenu de l'incertitude de son évolution, il nous est impossible d'en estimer l'incidence sur nos activités futures.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

Le résultat de la Compagnie s'élève à **637 649** euros en 2021, il était de **- 558 506** euros l'année précédente.

La situation financière des cinq dernières années a évolué comme suit :

En euros	2017	2018	2019	2020	2021
Capitaux propres	21 398 883	20 999 867	21 226 540	20 255 533	20 478 396
Recours bancaires	859 088	1 919 631	1 599 477	1 435 548	1 268 848
Trésorerie disponible	15 351 801	8 106 827	8 859 749	8 504 826	8 506 268

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans un tableau en annexe l'analyse des délais de paiement des fournisseurs et des clients.

CREANCES CLIENTS	Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Nombre de jours	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	Total (1 jour et +)
Nombre de factures	6	2	1	2	10	15
Montants total TTC	168 796	7 806	4 100	11 011	37 421	60 337
Pourcentage des ventes	15,68%	0,72%	0,38%	1,02%	3,48%	5,60%
DETTES FOURNISSEURS	Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Nombre de factures	14	0	0	0	0	0
Montants total TTC	57 465	0	0	0	0	0
Pourcentage des achats	21,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

DISTRIBUTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons la distribution d'un dividende de 20 euros par action. Ce dividende, éligible à l'abattement de 40%, représenterait une distribution globale de 550 000 euros suivant l'affectation ci-après :

LIBELLE	REPORT A NOUVEAU
Solde	14 544 338,62
Résultat de l'exercice	637 649,19
Distribution de dividendes	-550 000,00
Nouveau solde	14 631 987,81

Le versement de ces dividendes aurait lieu le 15 juin 2022.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action	Distribution globale
2020	15,00	412 500
2019	15,00	412 500
2018	18,00	495 000

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 – LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, d'un administrateur désigné par ses collègues.

La direction générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil délibère sur toutes les questions de la vie du groupe et en particulier sur les décisions stratégiques. En 2021, il s'est réuni les 25 mars, 20 mai, 14 octobre et 9 décembre. Le taux de participation au Conseil d'Administration a été de 100%.

Chaque année, le Conseil d'Administration prépare l'assemblée générale ordinaire (mars), et approuve les budgets de l'année suivante (décembre).

2 – MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIETES

NOM	SOCIETE	FONCTION
M. Vivien de Coigny	MOTATORIOUS	Président
	MAISON EN VOGUE	Président
	R CHANNEL	Gérant administratif
	INGRIF	Administrateur (1)
	SEGRIF	Administrateur (1)
	EPPE	Administrateur (1)
	RTI	Administrateur (1)
	MICROTRANS	Administrateur
	PENTA	Administrateur (1)
	IMMOBILIERE CFD	Gérant
	PETROUTILAJ-3DRD	Administrateur
<i>(1) en tant que représentant de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux</i>		
M. François de Coigny	BIOPRESSE	Président
	ARCHIMEDIA	Gérant
	AFIP GESTION	Gérant
	SEGRIF	Administrateur
	EPPE	Administrateur
	PETROUTILAJ-3DRD	Administrateur
M. Philippe Gausset	TOURISME PARTICIPATIONS	Président et Directeur Général
	HUTTOPIA	Administrateur
	SCI PHIA	Co-Gérant
	IDF PARTNERS	Président
Mme Olivia de Demandolx	SQUARE MARKETING	Présidente
M. Alexis Roux de Bézieux	HOBOKEN	Gérant
	COASTAL SANDBURST	Gérant
	EPICIERS DE FRANCE	Président

3 – CONVENTIONS

Il n'existe pas de conventions intervenues au cours de l'exercice directement ou par personne interposée entre d'une part l'un des mandataires sociaux de notre Compagnie ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et, d'autre part, une société dont notre Compagnie détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales).

4 – AUGMENTATION DE CAPITAL - DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoir en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

PROJET DE RÉSOLUTIONS**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les Comptes et le Bilan de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations de l'Entreprise, telles que ces opérations résultent desdits Comptes et Rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat 2021 proposée par le Conseil d'Administration.

Elle fixe en conséquence le dividende à 20 € par action éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué soit 550 000 €.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action (1)	Distribution globale
2020	15,00	412 500
2019	15,00	412 500
2018	18,00	495 000

(1) éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial établi par le Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Elle approuve ledit rapport, ainsi que les Conventions qui y sont visées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Madame Olivia de Demandolx, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Deloitte & Associés, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à 35 000 euros par an.



SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le remplacement de l'ancienne rédaction de l'article 15 des statuts par le texte suivant :

Article 15 : Commissaires aux Comptes

L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires dans les conditions fixées par la loi.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à expiration du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant de BEAS, et compte tenu des dispositions légales et de la septième résolution de cette Assemblée Générale, décide de ne pas procéder à son renouvellement.

BILAN

ACTIF (en Euros)	VALEUR AU 31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	81 614	58 037	23 577	35 311
Terrains	1 711 500		1 711 500	1 711 500
Constructions	5 034 532	1 727 609	3 306 922	3 372 229
Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	62 362	53 923	8 439	13 089
Immobilisations corporelles en cours				70 231
Participations	10 117 068	745 299	9 371 769	9 280 286
Prêts	1 694 366	1 018 566	675 800	660 885
Autres immobilisations financières	2 240		2 240	2 240
TOTAL 1	18 703 682	3 603 434	15 100 247	15 145 770
Avances, acomptes versés sur commandes	11 784		11 784	23 399
Clients et comptes rattachés	435 582	9 993	425 589	213 683
Autres créances	2 773 688	1 189 739	1 583 949	1 677 733
Valeurs mobilières de placement	7 242 071	95 262	7 146 810	7 157 274
Disponibilités	1 359 458		1 359 458	1 347 551
Charges constatées d'avance	49 463		49 463	25 415
TOTAL 2	11 872 046	1 294 993	10 577 053	10 445 055
TOTAL DE L'ACTIF	30 575 727	4 898 428	25 677 300	25 590 826

PASSIF (en Euros)	31/12/2021 avant répartition	31/12/2020 avant répartition
Capital social	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 196 408	4 196 408
Report à nouveau	14 544 339	15 515 345
Résultat de l'exercice	637 649	-558 506
Provisions réglementées		2 287
TOTAL 1	20 478 396	20 255 533
PROVISIONS POUR CHARGES 2		63 047
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 268 848	1 435 548
Emprunts et dettes financières diverses	3 486 777	3 499 228
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 191	81 611
Dettes fiscales et sociales	342 284	228 079
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 804	27 780
Produits constatés d'avance		
TOTAL 3	5 198 904	5 272 246
TOTAL DU PASSIF	25 677 300	25 590 826



COMPTE DE RESULTAT

(En Euros)	2021	2020
Chiffre d'affaires	919 266	745 299
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements, provisions et transfert de charges	97 637	9 088
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 016 903	754 387
Achats de matière et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	-258 119	-295 155
Impôts, taxes et versements assimilés	-119 932	-120 344
Salaires et traitements	-581 026	-433 062
Charges sociales	-267 338	-199 486
Dotation aux amortissements	-166 995	-162 055
Dotation aux provisions		-8 464
Autres charges	-25 000	-25 336
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-1 418 410	-1 243 902
RESULTAT D'EXPLOITATION	-401 507	-489 516
Produits financiers et assimilés	1 187 096	927 458
Charges financières et assimilées	-295 126	-1 083 770
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	490 463	-645 828
Produits exceptionnels	108 516	96
Charges exceptionnelles	-58 422	-3 723
Impôts sur les bénéfices	97 093	90 949
RESULTAT NET	637 649	-558 506

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-la Défense, le 27 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Bail commercial avec la société Maison en Vogue

Un bail commercial a été conclu le 18 août 2014 avec la société Maison en Vogue pour des locaux à usage de stockage (4500 m²) et de bureaux (300 m²) sis à Val de Reuil (27100), PA de la Fringale, voie de l'Institut, pour une durée de 9 années à compter du 1er septembre 2014, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 140 000 €, étant précisé que votre société accordera un rabais de 50 000 € pour la première période triennale. Pour les deux périodes triennales suivantes, il pourra être accordé un rabais, plafonné à 50 000 €, destiné à ramener le loyer au niveau du prix du marché dans l'hypothèse où le loyer de base excéderait ce niveau.

Le loyer sera révisé chaque année au 1er septembre sur la base des variations de l'indice Insee du coût de la construction du 4ème trimestre par rapport à celui du 4ème trimestre de l'année précédente.

Le montant du loyer comptabilisé en produits, au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 90 000 € hors taxes et hors charges.

Personne concernée : Monsieur Vivien de Coincy, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.



2. Contrat de co-working avec la société Maison en Vogue

Les sociétés CFD et Maison en Vogue ont signé le 13 septembre 2018 un contrat de prestation de services par laquelle la société CFD met à disposition de Maison en Vogue un espace de travail de bureau et partage certains coûts nécessaires au bon fonctionnement des sociétés CFD et Maison en Vogue dans les bureaux situés au 29 boulevard de Courcelles 75008 Paris. Le contrat a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2018 et sera ensuite reconduit tacitement pour des durées successives égales. Le prix qui est de 400 euros au m² charges incluses sera réévalué tous les ans en fonction de l'évolution générale du prix de location des bureaux à Paris pour la partie location pure et en fonction des charges réelles pour les charges. Le contrat cessera de plein droit au plus tard un an après que Monsieur Vivien de Coigny ne sera plus Président de votre société ou Président de la société Maison en Vogue ou actionnaire majoritaire de la société Maison en Vogue. Les prestations facturées au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à 32 000 € hors taxes.

Monsieur Vivien de Coigny, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 29 mai 2018.

A Paris-la Défense, le 27 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EXERCICE 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	506 628	824 854	1 153 049	745 299	919 266
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7 936 276	526 634	1 170 426	559 548	824 689
- Impôts sur les bénéfices	2 477 617	- 59 494	- 43 126	-90 949	-97 093
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5 283 232	590 984	721 673	-558 506	637 649
- Résultat distribué (1)	990 000	495 000	412 500	412 500	550 000
III- RESULTATS PAR ACTION					
- Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	198,50	21,31	44,13	20,35	33,52
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	192,12	21,49	26,24	-20,31	23,19
- Dividende attribué à chaque action (1)	36	18	15	15	20
IV- NOMBRE DE SALARIES (EFFECTIF MOYEN)					
- Montant de la masse salariale de l'exercice	441 210	404 474	465 935	433 062	581 026
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	196 053	147 745	211 699	199 486	267 338

(1) Pour 2021 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022

TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2021

SOCIÉTÉS Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations	Capital en euros	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice H.T	Résultat bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
INGRIF (Belgique)	62 000	1 786 230	100,00	2 300 000	2 300 000	-	-	1 019 917	471 760	166 830
SEGRIF (Belgique)	62 000	959 574	100,00	1 450 000	1 216 880	-	-	358 059	40 713	99 900
Petrouitaj-3DRD (Roumanie)	242 517	-841 755	99,97	268 800	-	1 937 401	-	930 244	-234 864	-
SCI Immobilière CFD (1)	15 245	132 756	99,90	15 230	15 230	1 443 025	-	400 254	132 756	-
Rail et Traction International (Belgique)	200 000	-33 109	100,00	410 270	166 891	-	-	27 099	16 075	-
Biopresse	45 000	-2 295 557	99,80	1	1	946 703	-	-	-	-
Rouxel Informatique	57 252	412 808	100,00	917 640	917 640	-	-	722 111	71 492	32 703
Asco Instruments	115 500	1 076 260	100,00	2 547 778	2 547 778	-	-	2 068 277	226 282	300 300
PENTA	447 680	1 340 180	76,55	2 166 349	2 166 349	-	-	794 898	159 042	149 933
COMBRAIL	81 000	45 180	50,62	41 000	41 000	-	-	165 396	3 011	-

(1) Le résultat au 31/12/2021 de la SCI est inclus dans les comptes de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

1 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Evolution des participations :

TITRES DE PARTICIPATIONS	31/12/2020	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2021
Biopresse	1			1
PETROUTILAJ-3DRD	268 800			268 800
SC Immobilière CFD	15 230			15 230
INGRIF	2 300 000			2 300 000
SEGRIF	1 450 000			1 450 000
Rail & Traction International	320 000	90 270		410 270
Rouxel Informatique	917 640			917 640
Asco Instruments	2 547 778			2 547 778
PENTA	2 166 349			2 166 349
COMBRAIL	41 000			41 000
Total des titres de participations	10 026 798	90 270		10 117 068

Une provision pour dépréciation de 243 379 € a été constituée sur les titres Rail & Traction International, de 268 800 € sur les titres Petroutilaj-3DRD et de 233 120 € sur les titres SEGRIF.

2 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste valeurs mobilières de placement a évolué comme suit :

	31/12/2020	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2021
Comptes à terme	5 450 490	250 000	150 000	5 550 490
Actions	1 807 764		116 183	1 691 581
Total	7 258 254	250 000	266 183	7 242 071

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le montant des valeurs mobilières de placement au bilan au 31/12/2021 s'élève à 7 242 071 €.

Le montant des valeurs mobilières de placement au prix du marché à la clôture est d'un montant de 7 937 504 €.



3 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR	31/12/2020	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2021
Charges d'exploitation	63 047		63 047	0
Charges financières	0			0
Total	63 047		63 047	0

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement CRC 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

4 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

- Montant des capitaux propres à l'ouverture	20 255 533 €
- Résultat de l'exercice 2021	637 649 €
- Montant des dividendes distribués en 2021	- 412 500 €
- Reprise provisions réglementées	- 2 287 €
- Montant des capitaux propres à la clôture	20 478 396 €

PRODUITS A RECEVOIR	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	3 664			3 664
Clients factures à établir	47 059	206 448	47 059	206 448
Autres créances				
Débiteurs divers				
Autres produits à recevoir				
Disponibilités	60 127	85 474	60 127	85 474
TOTAL GENERAL	110 850	291 922	107 186	295 586

CHARGES A PAYER	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Emprunts dettes :				
- Intérêts courus sur emprunts				
- Intérêts sur dettes financières diverses	27 618	48 121	27 618	48 121
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :				
- Factures fournisseurs non parvenues	46 763	21 726	46 763	21 726
Dettes fiscales :				
- Taxes sur rémunérations à payer	7 153	4 381	7 153	4 381
Dettes sociales :				
- Prov. congés payés / rémunérations à payer / charges soc.	95 452	182 112	95 452	182 112
- Dettes sur participation des salariés				
Autres Dettes :				
- Charges à payer	21 369			21 369
- Avoirs à établir	606	435	606	435
Jetons de présence				
TOTAL GENERAL	198 961	256 775	177 592	278 144

PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	2 287		2 287	0
Autres provisions pour risques et charges	63 047		63 047	0
Provisions pour dépréciation :				
- s/ immobilisations (titres de participation)	746 512		1 213	745 299
- s/ comptes clients	53 165		43 172	9 993
- s/ autres provisions pour dépréciations	2 076 709	252 864	26 006	2 303 566
TOTAL GENERAL	2 941 720	252 864	135 725	3 058 858
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			93 141	
- financières		252 864	40 297	
- exceptionnelles			2 287	

MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNES AU 31.12.2021	2 650 000
MONTANT DES ENGAGEMENTS RECUS AU 31.12.2021	Néant

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation, acquisition, apports	Diminution, cession, mise au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	81 614			81 614
Terrains	1 711 500			1 711 500
Constructions	4 237 513		58 303	4 179 210
Agencements et aménagements	771 838	83 484		855 322
Matériel de bureau, informatique, mobilier	60 542	1 820		62 362
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	70 231		70 231	0
Autres participations financières	10 026 798	90 270		10 117 068
Prêts et autres immobilisations financières	1 431 115	300 000	34 509	1 696 606
TOTAL	18 391 150	475 574	163 043	18 703 682

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution, reprise	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46 303	11 734		58 037
Constructions	1 159 919	97 017	58 303	1 198 634
Agencements et aménagements	477 202	51 773		528 975
Matériel de bureau, informatique, mobilier	47 453	6 470		53 923
TOTAL	1 730 877	166 995	58 303	1 839 570

EFFECTIFS

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	CADRES & MAITRISE		OUVRIERS & EMPLOYES		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
TOTAL DE L'ENTREPRISE	5	5	2	2	7	7



CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES	2019	2020	2021
Matériel et prestations ferroviaires	422 216	24 250	0
Location de locaux commerciaux	419 707	396 900	428 930
Prestations aux sociétés du groupe	311 126	324 149	490 335
TOTAL	1 153 049	745 299	919 266

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

CFD a racheté à sa filiale INGRIF sa part dans le capital de RTI (Rail et Traction International). CFD détient désormais directement 100 % du capital de RTI.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements, pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|--------|
| • Constructions | 20 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 10 ans |
| • Installations techniques | 10 ans |
| • Matériel et outillage industriels | 8 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 10 ans |

c) Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation.

d) Stocks et en-cours

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Disponibilités

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

g) Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

h) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

i) Note de présentation

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 est de 25 677 300 €. Il était de 25 590 826 € au 31/12/2020.

Le compte de résultat de l'exercice, fait ressortir un bénéfice de 637 649 € contre une perte de 558 506 € en 2020.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux fournis font partie intégrante des comptes annuels.

ACTIONNARIAT**Liste des actionnaires détenant plus de 5% du capital**

CAPITAL SOCIAL AU 29 MARS 2022	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE
Mme Guyonne de Coigny	7 083	25,76
SARL Archimédia	3 936	14,31
Mme Marie-Solange de Luppé	2 961	10,77
Indivision Aymé	2 939	10,69
Mme Huguette Dechambre	2 939	10,69
M. François de Coigny	2 089	7,60
M. Hubert Jeannin Naltet	1 976	7,19
Divers (environ 117)	3 577	13,01
TOTAL	27 500	100,00

Actions détenues par les salariés au 31 décembre 2021 : 0



ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Président
M. François de Coincy	55 boulevard d'Auteuil 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
Mme Marie-Solange de Luppé	496 chemin de la Morvenède 83110 Sanary	Administrateur
Mme Olivia de Demandolx	10 rue Michelet 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
M. Philippe Gausset	45 avenue Foch 69006 Lyon	Administrateur
M. Alexis Roux de Bézieux	109 rue du Bac 75007 Paris	Administrateur

DIRECTEUR GENERAL

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOM	ADRESSE	
Deloitte et Associés	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	
Cabinet B.E.A.S.	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1 Jetons de présence

Pour l'année 2021, un montant de 25 000 euros a été attribué aux membres du Conseil d'administration à titre d'émoluments. La répartition entre les administrateurs est faite à raison de 50% en part fixe et 50% au prorata des présences aux conseils.

2 Rémunération exceptionnelle

Il peut être alloué aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour des missions particulières. En 2021, aucune somme n'a été allouée.

3 Honoraires du Commissaire aux Comptes

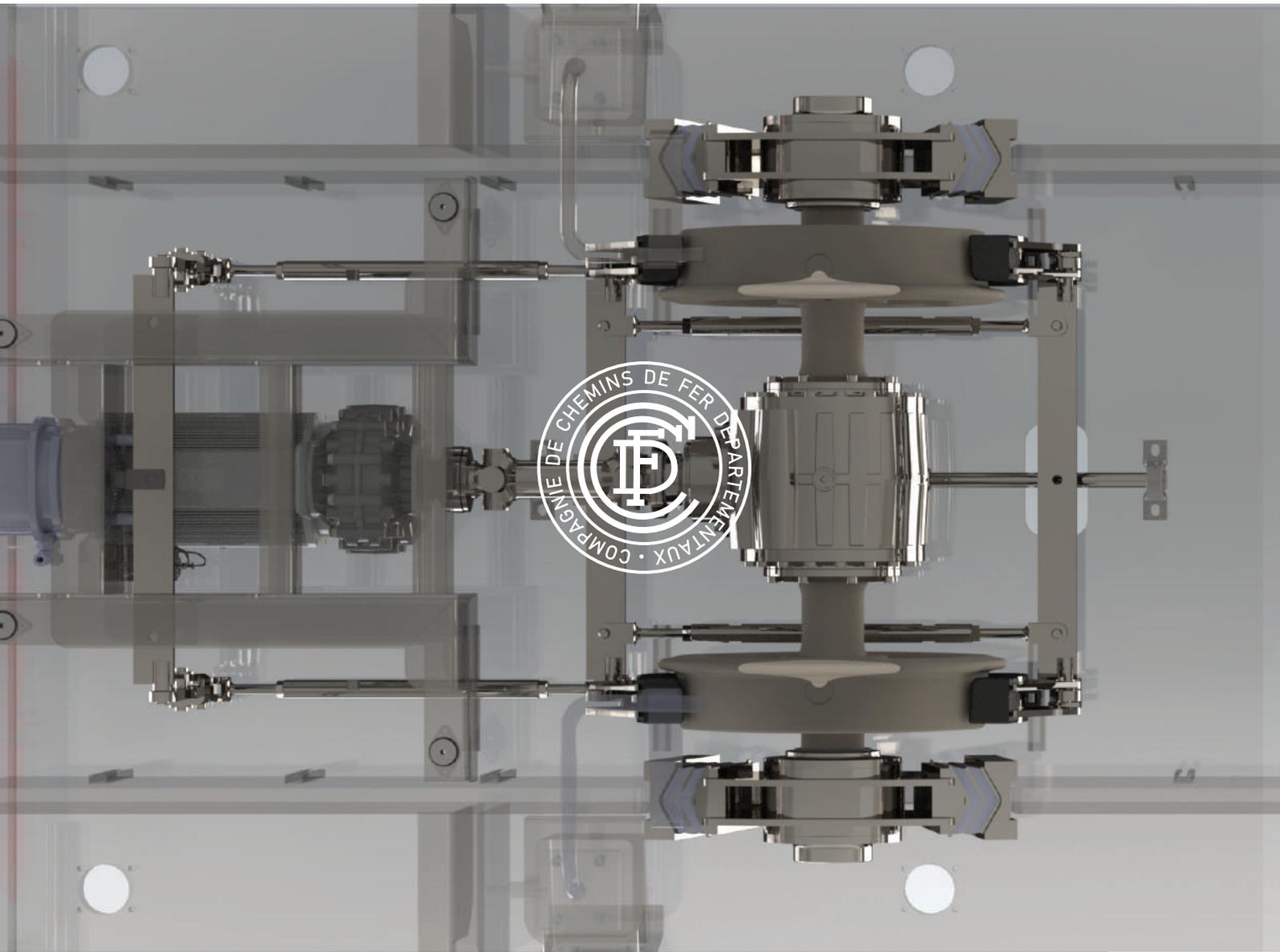
Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 18 000 euros hors taxes pour l'exercice 2021.



ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS
AU 31 DECEMBRE 2021







CIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

29 boulevard de Courcelles, 75008 Paris, France

+33 (0)1 84 20 88 30

www.cfd.fr